



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2021-249

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

**74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie / Pôle accueil courrier**

74-2021-11-04-00014 - KM\_C227\_DR21110916260 (1 page)

Page 3

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-11-04-00014

KM\_C227\_DR21110916260



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun départemental**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° PREF74/SGC/RH/2021-0034 du 5 novembre 2021  
portant règlement intérieur sur l'organisation des services publics en préfecture, en sous-préfectures  
et au secrétariat général commun de la Haute-Savoie

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'avis du comité technique de la préfecture de la Haute-Savoie en date du 4 novembre 2021 ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° PREF74/SGC/RH/2021-0008 du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant règlement intérieur sur l'organisation des services publics en préfecture, sous-préfectures et secrétariat général commun de Haute-Savoie

**ARTICLE 2 :** Le règlement intérieur d'application de l'aménagement et de la réduction du temps de travail est modifié et arrêté comme suit (voir ci-après).

**ARTICLE 3 :** Ce règlement intérieur est applicable à tous les agents de la préfecture, des sous-préfectures et du secrétariat général commun de la Haute-Savoie à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, la directrice de cabinet, les sous-préfets des arrondissements de Bonneville, de Saint-Julien-en-Genevois et de Thonon-les-Bains et la directrice du secrétariat général commun départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain Espinasse

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : sgc-rh@haute-savoie.gouv.fr  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur

